commune de Charmont-en-Beauce

Extrait du registre des délibérations Séance du jeudi 18 novembre 2021

L'an 2021 et le jeudi 18 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire

<u>Présents</u>: Mme PRUNET Delphine Maire, M. MALON Stéphane 1^{er} Adjoint, Mme PION Gabrielle 2^e Adjoint, M. JOLIN Lionel 3^e Adjoint, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Mme LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux, M. LE MOAL David.

Secrétaire: Mme PERON Adeline

Absents, excusés: NEANT

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 10

Présents : 10Pouvoirs : 0

<u>Date de la convocation</u>:12/11/2021 <u>Date d'affichage</u>: 12/11/2021

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers et publication ou notification le 19/11/2021

Sommaire de l'Ordre du Jour :

- Compte rendu du Conseil Municipal du 07 octobre 2021
- Décision Modificative au Budget Communal Règlements des intérêts sur Prêt Régularisation sur compte de Charge par virement de crédit
- Devis Dératisation
- Retour sur réunion cimetière Création d'un groupe de travail cimetière (Organisation)
- Retour sur réunions du PADD
- Affaires diverses :
 - Point communautaire
 - Marché de Noël, artisans locaux
 - Vœux du Maire janvier 2022
 - Point SIRIS
 - Point Conseil d'école
 - Point SIAEP
 - Affaire urbanisme secteur Armeville
 - Retour sur la Conférence CAP Loiret

Madame le Maire précise le déroulé de la séance qui sera numéroté tel le présent compte rendu.

Compte rendu de la séance du 07 octobre 2021 :

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

D2021-35 : Décision Modificative n°1 au Budget Primitif de la Commune

Madame le Maire déclare qu'il convient, sous invitation de la Trésorerie Publique, d'établir par Décision Modificative n°1 au Budget communal une opération de régularisation sur compte de charge en soumettant diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2021 pour le budget principal :

Opérations de virements de crédits par intégration :

Madame le Maire propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Comptes	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
CPTE 752 : Revenus des immeubles		-500€
CPTE 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	+500€	

à l'unanimité (pour :10, contre : 0, abstentions:0)

Point sur les Devis Dératisation :

Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur cette acceptation de devis. Un communiqué d'information à la population sera distribué afin d'évaluer l'étendue de la prolifération afin d'apporter une réponse adaptée et efficace à ce problème d'insalubrité.

Point sur la réglementation relative au Cimetière :

Madame le Maire rappelle que la commune est en charge de la gestion des lieux.

Le conseil Municipal assure la gestion du cimetière, l'entretien, l'aménagement.

Toute inhumation ou exhumation doit être autorisée par le maire.

Un état des lieux doit être effectué afin que la commune s'assure de la bonne conformité des concessions funéraires.

Un groupe de travail spécifique sera créé à ce sujet.

Retour sur les réunions PADD :

Madame le Maire précise qu'une réunion est programmée à l'échelon communautaire.

Affaires diverses:

-Point communautaire:

Monsieur Stéphane MALON, 1er Adjoint au Maire, présente les décisions prises lors du Conseil Communautaire qui est disponible sur le site de la Communauté de Communes Plaine Nord Loiret (http://cc-plaine-nord-loiret.fr/ccpnl/les-publications/).

- Marché de Noël, artisans locaux :

Une commission sera saisie pour cette organisation.

- Point SIRIS / Conseil d'Ecole :

Un point sur le conseil d'administration du Siris Autruy-Charmont-Léouville est réalisé

- Point SIAEP :

Le Conseil Syndical est convoqué le vendredi 19 novembre 2021 selon un Ordre du Jour dûment établi et affiché.

- Affaire urbanisme secteur Armeville

Lecture est faite du courrier de l'administré et approuvé par le Conseil Municipal.

- Retour sur la Conférence CAP Loiret

La séance est levée à 23h00

En mairie, le 26/11/2021 Le Maire, Delphine PRUNET